

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2 (Rect)

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la première phrase de l'alinéa 35 par les mots :

« et agir au service de la paix dans le cadre des résolutions de l'ONU ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à lever toute ambiguïté quant aux missions des armées. Le recours à la force n'est pas un moyen légitime pour asseoir la position de la France sur la scène internationale.

L'usage de la force ne peut être qu'un dernier recours qui vise à préserver les intérêts de la France. La puissance n'est pas une fin en soi. En effet, pareille approche justifierait la confrontation à tout propos et contribuerait un peu plus à la déstabilisation du monde.

Au contraire, les forces armées participent à une stratégie qui met le respect du droit et la coopération au cœur des relations internationales.